

LES CONTRATS D'INSERTION POUR RENOUER AVEC L'EMPLOI

Pour beaucoup de demandeurs d'emploi, le contrat d'insertion est un tremplin qui aide à reprendre pied dans sa vie professionnelle mais aussi personnelle.

► Pauline Hammé et Émile Rabaté | Reportage photos SoliCycle : Brigitte Couvreur

es doigts noircis par le cambouis, Soumia démonte un vieux vélo. Elle leur donne une seconde vie pour les revendre à petit prix. « *Les gens pensent que c'est un métier pour les hommes. Pas du tout!* », s'exclame-t-elle en dévissant le guidon. Cela fait un an que cette Algérienne de 43 ans travaille en contrat d'insertion dans l'atelier SoliCycle de Clichy (92), géré par l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France.

SE FAIRE ACCOMPAGNER

Après son arrivée en France, Soumia est restée cinq ans au chômage. La Mission locale de son quartier l'a aidée à trouver du travail en contrat d'insertion. « *Grâce au salaire que je gagne ici, je suis indépendante et j'ai trouvé un logement.* »

En plus d'être formés et rémunérés, les salariés en contrat d'insertion bénéficient d'un accompagnement. « *Une assistante sociale nous conseille pour les démarches administratives. La mienne m'a aidé à obtenir ma Carte Vitale, par exemple* », explique Samir 23 ans, un collègue de Soumia. Pour le jeune homme : « *le contrat d'insertion, c'est une super opportunité! J'ai commencé ici comme agent polyvalent et j'ai vite eu une promotion. Désormais, je suis aide encadrant, j'ai des responsabilités et je forme les nouveaux arrivés sur le chantier.* »



“LE CONTRAT D'INSERTION, C'EST UNE SUPER OPPORTUNITÉ! J'AI COMMENCÉ COMME AGENT POLYVALENT ET J'AI VITE REÇU UNE PROMOTION.”

TROUVER SA VOIE

Pour Julie, 29 ans, la fin de son contrat d'insertion a rimé avec un CDD. Pendant deux ans, elle a travaillé dans un chantier d'insertion à Aubigny-sur-Nère, porté par l'association Entraide du Bassin d'Emploi (du département du Cher). Elle y a fait de la peinture, du maraîchage ou encore des déménagements. Cette mère de deux enfants a ensuite trouvé du travail dans un foyer pour personnes

handicapées. « *J'ai pu faire un bilan de compétences¹ et j'ai découvert que j'étais attirée par les métiers des soins à la personne. J'ai cherché et j'ai trouvé ce contrat en CDD. En même temps, j'ai commencé une formation d'aide soignante parce que mon nouvel employeur m'a promis un CDI si j'obtenais le diplôme!* »

¹ Un bilan de compétences permet de faire le point sur ses capacités et ses envies professionnelles.



Angélique, responsable des salariés en insertion chez SoliCycle, a repéré le potentiel de Samir et lui a permis d'obtenir un poste plus qualifié. Une expérience qu'il pourra valoriser pour chercher un autre emploi à la fin de son contrat.



Vébija travaille sur le chantier d'insertion d'Aubigny-sur-Nère (18). Il pose avec Julie, son ancienne collègue. « *Ici, ce n'est pas comme dans les autres entreprises, on s'entraide. Avant, j'étais timide et stressé. Aujourd'hui, j'arrive à parler aux clients et j'ai confiance en mes capacités!* »

SE RÉALISER

Depuis ses débuts en contrat d'insertion, Julie (ci-dessus) a vraiment changé : « *ne pas avoir travaillé pendant plusieurs années me rendait invivable. Mes accompagnateurs m'ont appris à me contrôler, à mieux communiquer. Le fait de me sentir bien dans mon travail, ça m'a permis de m'épanouir dans ma vie personnelle. Je ne travaille plus seulement parce que je dois manger. Cette nouvelle vie a aussi apporté de la stabilité dans mon couple!* »



TÉMOIGNAGE

ARNAUD HABERT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE VINCI INSERTION EMPLOI (ViE)

ViE facilite l'embauche d'employés en contrat d'insertion sur les chantiers de Vinci, une grande entreprise de construction. Elle accompagne chaque année entre 1 500 et 2 000 personnes. « *En privilégiant le temps long et la formation, on arrive à créer des parcours qualifiants qui débouchent sur des contrats professionnels. La réussite existe. L'an dernier, 25 % des personnes accompagnées par ViE ont décroché un CDD de plus de six mois ou un CDI.* »



ZOOM SUR LE CONTRAT D'INSERTION

► POUR QUI ?

Le contrat unique d'insertion (CUI) est destiné à ceux pour qui l'accès à l'emploi est difficile : les jeunes de moins de 26 ans, les personnes de plus de 45 ans, les chômeurs de longue durée à tous âges (12 mois de chômage au minimum), les étrangers récemment installés en France...

► QUOI ?

Il combine formation professionnelle, activité rémunérée au SMIC (au minimum 20 heures par semaine) et accompagnement social. La durée du contrat varie entre six mois et deux ans. Il faut être inscrit à Pôle emploi pour en bénéficier.

► À QUI S'ADRESSER ?

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi, d'une mission locale, d'un plan local d'insertion ou d'une maison de l'emploi. Votre employeur peut être une association, une collectivité territoriale (une mairie par exemple) ou une personne morale de droit public (un établissement scolaire par exemple) ou une entreprise.